



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Délégation de Bassin Seine-Normandie

Avril 2018

Directive inondation – politiques de gestion des risques d'inondations

Actualités de bassin et nationales

Texte à signaler :

GEMAPI : Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Texte en ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036339387&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000036339387&dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036339387&dateTexte=&categorieLien=id)

Pour mémoire, entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Pour en savoir plus : « Que change la loi du 30 décembre 2017 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI ? » - rubrique [GEMAPI](#) sur le site de la DRIEE

Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) : elle a été arrêtée le 5 mars 2018 par le préfet coordonnateur de bassin, après avis favorable du comité de bassin du 6 décembre 2017. Retrouvez ces éléments sur [le site de la DRIEE](#).

FPRNM : Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 - loi de finances pour 2018 :

- L'article 136 concerne le fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier) crée notamment un nouveau dispositif de soutien aux travaux de réduction de la vulnérabilité sur les habitations ou les locaux des entreprises de moins de 20 personnes hors zone où ces travaux sont prévus par un PPR mais dès lors qu'ils sont prévus par un PAPI et moyennant certaines conditions.
- Par ailleurs, l'article 44 prévoit le plafonnement des sommes versées au fonds Barnier à 137 M€ par an.

Texte en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/12/30/CPAX1723900L/jo/texte/fr>

Au niveau du bassin Seine Normandie :

En cours de réalisation :

Mise en œuvre du premier cycle de la DI :

- **Actualités des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) :**

Sur les 15 SLGRI du bassin :

- 14 sont approuvées : 13 depuis fin 2016 ou début 2017 et celles des 2 TRI de Caen et Dives-Ouistreham depuis janvier 2018 ; accès aux SLGRI approuvées et aux synthèses existantes sur [le site de la DRIEE](#);
- la SLGRI de Cherbourg-Octeville est encore en cours d'élaboration. Elle a notamment été alimentée par des ateliers thématiques tenus lors du premier comité de pilotage le 10 novembre dernier sous le pilotage du préfet de la Manche et de la Communauté d'agglomération Le Cotentin.

Des territoires engagés dans la mise en œuvre :

- 10 SLGRI bénéficient d'une ou plusieurs structures porteuses ;
- depuis l'automne 2017, sur la plupart de ces SLGRI, la structure porteuse, prépare ou anime, en lien avec l'Etat et les parties prenantes un PAPI pour leur mise en œuvre concrète dans des formes variées selon le contexte du territoire :
 - 2 territoires de SLGRI sont couverts et animés par des PAPI pré existants en cours mise en œuvre ou de développement : la SLGRI de la Métropole francilienne (PAPI Seine et Marne

francilienne en mise en œuvre) et la SLGRI de Troyes (PAPI d'intention de la Seine Troyenne en cours d'évolution vers un prochain PAPI) ;

- les 3,5 territoires des SLGRI de l'axe Oise sont animés pour élaborer un PAPI d'intention commun pour leur mise en œuvre par l'Entente Oise Aisne (avec présence des SAGE Oise Aronde et SAGE Oise moyenne) ;
- 3 territoires de SLGRI sont animés pour élaborer un PAPI d'intention : SLGRI de Rouen-Louviers-Austreberthe portée par la Métropole de Rouen (SAGE Cailly-Aubette-Robec et PAPI Austreberthe pré existant), SLGRI de St Dizier portée par l'EPTB SGL en collaboration avec l'EPCI principal, SLGRI de Dieppe portée par le syndicat de l'Arques .

Sortie d'un rapport d'étape de l'OCDE « Mieux prévenir les inondations de la Seine en Île-de-France »

Commandé par la Direction régionale et l'Établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs, ce rapport explique que les autorités publiques ont réalisé des progrès pour donner suite à 10 des 14 recommandations formulées dans l'[Étude de 2014](#). Le risque d'inondation de la Seine en Île-de-France constitue un risque majeur. L'OCDE estimait en 2014 qu'une inondation comparable à la crue historique de 1910 pourrait affecter jusqu'au 5 millions de citoyens et causer de 3 à 30 milliards d'euros de dommages directs selon les scénarios. Cette publication suit les progrès réalisés depuis 2014 et identifie les défis restants. Rapport en ligne [sur le site de l'OCDE](#).

- **Risques inondation et documents d'urbanisme : 2 outils d'appui au PGRI mis en ligne et note de cadrage en cours de finalisation**

Suite aux attentes exprimées sur le sujet "risques inondation et urbanisme / diagnostic de vulnérabilité" lors des copil DI et du [GT de bassin dédié de sept 2016](#), 3 outils d'accompagnement du PGRI du bassin sont prévus :

- un résumé du PGRI et liste des dispositions dédiées sur le rappel du rôle des documents d'urbanisme vis-à-vis des risques inondation ;
- des éléments pour alimenter le PAC de l'État sur les documents d'urbanisme ;

Ces deux outils ont été finalisés et sont en ligne sur le site Internet de la DRIEE à l'adresse suivante : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/objectif-1-reduire-la-vulnerabilite-des-a2810.html>

À destination des services risques et urbanisme-aménagement des DREAL et DDT-M, ils sont à faire connaître et à développer localement à l'occasion de « clubs aménagement » par exemple.

- une note de cadrage pour intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme.

Cette note vise à accompagner les collectivités, prioritairement en TRI. Elle proposera un éclairage sur l'intérêt de cet objectif ambitieux, des propositions méthodologiques illustrées et une liste des ressources mobilisables pour aller plus loin. Ce document a été élaboré avec deux groupes de travail en régions Grand Est et Normandie en lien avec le CEREMA et l'IAU IDF. Il est en cours de finalisation et **sera présenté lors d'un nouveau séminaire de bassin Etat - collectivités - agences d'urbanisme dédié le 22 mai**. Ces éléments ont vocation à accompagner les collectivités se lançant dans la démarche dans le cadre de PAPI de mise en œuvre des SLGRI (axe 4) ou d'études amont ou d'élaboration de leur document d'urbanisme.

Pour participer à ce séminaire : driee-if.directive-inondation-seine-normandie.dbsn.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

- **Culture du risque inondation :**

Dans le cadre des suites du Grand Prix culture du risque inondation, un séminaire est prévu **le 6 juin 2018** pour prolonger les échanges entre porteurs d'actions.

Préparation du second cycle de la DI :

- **Préparation de la mise à jour de l'EPRI et enjeu de communication et de mise à disposition des données inondation :**

Les services des risques naturels et de prévision des crues de l'Etat ont préparé cet été la rédaction de synthèse décrivant des événements d'inondation historiques « de référence » pour compléter la liste d'événements décrits dans l'EPRI 2011. En parallèle, la délégation de bassin prépare en ce moment la mise à jour du volet présentation des politiques du bassin sur les risques d'inondations. Un premier projet d'addendum de l'EPRI 2011 sera proposé au 1^{er} trimestre 2018 avant adoption d'ici fin 2018.

La mise à jour minima de l'EPRI est également une opportunité pour communiquer sur les données du premier EPRI et sur les nouveaux outils introduits par la DI (TRI, SLGRI) et leur articulation avec les

outils pré existants (PPRI, PAPI et SAGE) : sites Internet, données SIG disponibles (aléas et enjeux) et résumés non techniques des SLGRI.

- **Mises à jour des cartographies des TRI :**

Pour 11 TRI (Troyes, Auxerre, Compiègne, Creil, Dieppe, Le Havre, Rouen-Louviers-Austreberthe, Cherbourg-Octeville, Caen, Dives-Ouistreham, Saint Dizier), la mise à jour découlera de la révision engagée de PPR. Les études PPR doivent donc inclure, en complément de l'évènement de référence du PPR, l'évènement fréquent et l'évènement extrême. Si besoin, l'appui du CEREMA est possible.

Les modalités d'organisation de ces travaux entre DRIEE, DREAL et DDT-M seront partagées à l'échelle du bassin. Les questions méthodologiques et les besoins de cadrage ont été recensés lors du secrétariat technique DI de février 2018.

Retours sur des événements :

Conception de quartiers résilients :

- **Publication d'une charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque inondation en Ile-de-France**

Le préfet de la Région Ile-de-France et le préfet de Paris, préfet de police de Paris ont signé le 5 mars 2018, une charte des quartiers résilients avec les principaux opérateurs franciliens de l'aménagement urbain ainsi que des collectivités du cœur d'agglomération (Métropole du Grand Paris, Ville de Paris, Conseil départemental 92).

La signature de cette charte est l'un des éléments de la stratégie locale de gestion du risque inondation approuvée par 160 communes en décembre 2016.

Cette charte est disponible sur le [site internet de la DRIEE](#)

Culture du risque inondation :

- **Mise en ligne de 3 nouvelles vidéos pédagogiques sur le risque inondation**

La délégation de bassin Seine-Normandie a réalisé et mis en ligne 3 courtes vidéos. Elles permettent de compléter avec un éclairage professionnel la séquence initiale sur la perception du risque inondation «Paroles de citoyens – éclairages de professionnels» réalisée par un micro-trottoir auprès de personnes interrogées au hasard dans la rue et diffusée le 20 juin à l'occasion du Grand Prix culture du risque inondation du bassin. Regardez en ligne ces vidéos sur le site de la DRIEE [ici](#) et n'hésitez pas à les utiliser !

Financements :

- **Sortie d'une plaquette d'information sur le financement des projets de prévention des inondations** présentant les principaux mécanismes de financement de la prévention des inondations sur le bassin Seine-Normandie. Réalisée sous l'égide du Plan Seine par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Ile-de-France en collaboration avec différents partenaires dont l'Agence de l'eau Seine-Normandie, elle rappelle que le dispositif Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est l'outil contractuel privilégié du ministère chargé de l'écologie pour accompagner la prévention des inondations et aide les maîtres d'ouvrage à identifier les principaux co-financeurs potentiels. Elle souligne également que certaines actions de prévention des inondations ont des co-bénéfices notables, par exemple l'adaptation au changement climatique, la préservation des zones humides ou des milieux aquatiques et qu'à ce titre elles peuvent également être co-financées.

Cette plaquette est disponible :

- sur le [site internet de la DRIEE](#)
- en version papier, auprès des services en charge des risques naturels des DDT(M) et DREAL/DRIEE du bassin ainsi qu'à la délégation de bassin Seine-Normandie.

Prochains événements :

- **Prochains Secrétariats techniques Directive Inondation : 29 mai 2018 et 11 octobre 2018**
- **Prochains Comités Techniques Plan Seine élargis aux inondations (CTPSE) : mercredi 20 juin 2018 , jeudi 27 septembre 2018 , mardi 27 novembre 2018**
- **Séminaire bassin d'échanges SLGRI/PAPI-PSR : mercredi 11 avril 2018 de 9h30 à 16h30 à la DRIEE à Paris**
- **Journée d'échanges bassin « Intégration des risques inondations et urbanisme » : mardi 22 mai 2018 de 14h00 à 17h00 au Pavillon de l'Arsenal à Paris**
- **Séminaire bassin culture du risque inondation dans le cadre des suites du Grand Prix du bassin : mercredi 6 juin 2018 de 9h30 à 16h30 à la préfecture de région d'Ile-de-France à Paris**

[Actualités au niveau national :](#)

Retours sur des événements / publications :

Inondation et urbanisme :

Guide méthodologique - « Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les PGRI du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 »

La DREAL Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont souhaité actualiser le guide méthodologique pour la compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) avec le plan de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) approuvés fin 2015. Co-construit avec les services des directions départementales des territoires (DDT), des collectivités porteuses de SCOT ou de PLU et les agences d'urbanisme, ce guide vise plus particulièrement à aider les collectivités à intégrer les enjeux du SDAGE et du PGRI dans leur document d'urbanisme. De nombreux éléments de guide sont applicables sur d'autres bassins. En annexe figurent notamment les orientations et dispositions du SDAGE et du PGRI Seine-Normandie concernant les documents d'urbanisme et la correspondance avec les fiches du guide.

Pour en savoir + : guide en ligne sur le [site de la DREAL Grand Est](#).

Grand Prix national « Milieux humides et urbanisme – Des atouts pour nos territoires » : un projet normand en zone inondable récompensé

Le 9 mars dernier, les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires ont salué les collectivités qui se sont engagées dans la deuxième édition du Grand Prix « Milieux humides et urbanisme – Des atouts pour nos territoires ». Cet appel à candidature, lancé dans le cadre du Plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018, vise à maintenir et à renforcer la dynamique initiée par la première édition, en mettant en avant de nouvelles expériences territoriales de préservation, création ou restauration de milieux humides. Quatre prix thématiques et un prix spécial ont été récompensés, parmi eux 4 lauréats sur le bassin Seine Normandie, 3 en région IDF et 1 en Normandie en zone inondable : la restauration de la zone humide des Pâtures par la Communauté d'agglomération Seine et Eure.

Découvrez les lauréats [en ligne](#).

Guide du CEPRI « Prévision et anticipation des crues et des inondations »

Montrer les différents dispositifs mobilisables pour mieux anticiper ces phénomènes et proposer un certain nombre de recommandations sur la base d'expériences locales pour permettre aux collectivités territoriales de mieux exploiter ces outils et favoriser ainsi une meilleure réactivité de l'ensemble de la chaîne, tels sont les objectifs de cette nouvelle publication. Guide en ligne [sur le site du CEPRI](#)

Vulnérabilité et résilience :

- **Publication Théma « La résilience des territoires aux catastrophes » du CGDD en décembre 2017**
Dans le cadre du chantier « Territoires robustes » engagé en 2012, le Commissariat général au développement durable a entrepris une réflexion prospective sur ce thème de la résilience des villes et des territoires, comportant notamment le projet « Analyse intégrée de la résilience des territoires » (AIRT), mené avec l'appui du Cérema et le concours de l'AFPCN. Divers enseignements ont été retirés de cette étude. Le document présente l'analyse de ces enseignements, d'après différents volets de la résilience territoriale : la vision globale du territoire et le projet de territoire, l'anticipation des événements, la mise en relation des acteurs, la capacité à agir et la prise en compte du changement climatique.
Disponible en ligne sur le site web du CGDD [ici](#).

Ouvrages de protection :

- Une plaquette « **GEMAPI / quels effets en matière d'ouvrages de protection** » de la DGPR a été envoyée aux préfetures, DDTM et DREAL. Elle est [mise en ligne](#) sur le site du ministère.
- Ouvrage du Cerema « **Interventions d'urgence sur les dispositifs de protection contre les submersions marines** »: cadre stratégique, actions pour préparer et gérer la crise, principales techniques d'intervention sont détaillées en s'appuyant sur des retours d'expérience récents. Pour en savoir +: site www.cerema.fr

GEMAPI :

- **Foire aux questions nationale** : un travail conjoint de la Direction de l'eau et de la biodiversité et la Direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique et solidaire, et de la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur a permis de mettre à jour la foire aux questions, initiée dès 2014. Le travail a consisté à collecter les réponses apportées par les services de l'État ces derniers mois (documents de cadrage nationaux, « FAQ » de services déconcentrés). Une plate-forme Alfresco est désormais ouverte aux DREAL de bassin, DREAL, DDT et préfectures en lecture, pour consulter des réponses validées par les 3 directions. Les réponses disponibles ont été rédigées à droit constant et ne prennent donc pas en compte les évolutions de la législation en cours ; elles seront actualisées dès que possible. Ces documents constituent une base de travail commune à adapter aux contextes locaux. À terme, les réponses seront rendues accessibles aux collectivités.
Accès à la plateforme sur demande auprès du CEREMA : contact : sophie.bougard@cerema.fr

Culture du risque inondation :

Une SLGRI primée au niveau national

- **10ème édition des IRISES le 23 novembre 2017 à la maison de la RATP à Paris**
Cette manifestation allie colloque d'informations, stands et présentations de projets nominés avec in fine la remise de trophées pour les projets les plus exemplaires. Cette année, les thèmes portaient sur l'aménagement en zone inondable, la continuité d'activité et la gestion de crise, la mémoire du risque. Un prix a été remis à une action appuyée par le soutien financier du ministère (appel à projet 20k€ culture du risque en TRI) : Trophée « **Meilleure SLGRI** » remis au projet de Géovisualisation 3D pour la prévention du risque inondation du **SMIRCLAID**
Description en ligne ici : <https://www.idealconnaissances.com/forum-irises/>

Plan Rhône

- **Appel à projets 2017-2019 - Culture du risque inondation / Développer la culture du risque / Savoir mieux vivre avec le risque**
En lançant un appel à projets « Culture du Risque » en 2017 à destination d'artistes, de structures culturelles, de collectivités ou encore de chercheurs, le Plan Rhône s'est engagé dans cette voie innovante. Sur les quarante candidatures reçues, dix projets ont été retenus pour un montant total de 1,7 millions d'euros, subventionné à hauteur de 80 % .
Pour en savoir +: site www.planrhone.fr

Prochains événements nationaux :

- **Calendrier des CMI 2018** : 5 avril, 5 juillet, 4 octobre et 6 décembre
- **Journée d'échanges du réseau national PAPI/SLGRI animée par le CEPRI : la prochaine aura lieu le 10 avril 2018** sur le thème de la gestion de la post-crise et du retour à la normale

Retrouvez les actualités de l'animation « inondation » de bassin sur le site de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

les SLGRI du bassin [ici](#), les PAPI du bassin [ici](#), l'animation commune à l'échelle du bassin des porteurs de PAPI et de SLGRI [ici](#), le groupe de travail bassin diagnostic de vulnérabilité d'un territoire et documents d'urbanisme [ici](#), le Grand Prix culture du risque du bassin [ici](#), la GEMAPI et la mission d'appui du bassin [ici](#)